

EVALUATION DU BUREAU POUR LA REDUCTION DES RISQUES LIES AUX DROGUES (BRR) ET DES SCENARII PROPOSES ^a

RESUME

| | |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Institution | Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne Unité d'évaluation de programmes de prévention |
| Auteurs | Sophie Arnaud, Frank Zobel, avec la collaboration de Barbara So-Barazetti |
| Durée du contrat | Du 1 ^{er} janvier 2000 au 30 juin 2003 ^b |
| Abrégé | <p>Le bureau pour la réduction des risques (BRR) est une centrale de promotion et de coordination pour le domaine de la réduction des risques. Le contrat qui le lie à l'Office Fédéral de la Santé Publique arrive actuellement à terme. Le but de la présente évaluation est de fournir à l'OFSP les informations nécessaires pour planifier la poursuite des activités du Bureau. L'étude s'est basée sur une analyse secondaire de la documentation existante, ainsi que sur l'appréciation des partenaires du Bureau quant à son rôle dans le dispositif général de réduction des risques. Elle a montré que pour assurer la gestion du domaine de la réduction des risques, un certain nombre de fonctions étaient indispensables. Elles se répartissent en deux groupes selon qu'elles relèvent de compétences de <i>policy making</i> ou de coordination. Cette étude a démontré que si ces fonctions ne sont pas attribuées de manière explicite et que si les rôles ne sont pas clairement définis, on se retrouve dans une situation où il devient difficile de réaliser une intervention répondant aux besoins des différentes catégories d'acteurs. Les auteurs proposent trois scénarii envisageables pour la réorganisation du dispositif : une délégation totale de <i>policy making</i> et de la coordination au BRR, une délégation classique où le BRR est l'instrument opérationnel de l'OFSP qui conserve les fonctions de <i>policy making</i> et un regroupement de deux délégataires en un centre de coordination plus large.</p> |
| Mots-clés | Bureau pour la réduction des risques liés aux drogues; Office fédéral de la santé publique ; évaluation ; coordination ; délégation |
| Date | Lausanne, le 2 octobre 2003 |

^a Cette évaluation a été soutenue par le contrat n° 99.001344 de l'Office fédéral de la santé publique, Berne.

^b Cette période correspond à celle du contrat d'évaluation globale des mesures de la Confédération pour réduire les problèmes liés aux drogues. L'évaluation du BRR en est une des études spécifiques et a duré six mois, de janvier à juin 2003.

1 Introduction

1.1 Mandat

Avec le mandat qu'il lui a confié, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) demande à l'Institut de médecine sociale et préventive (IUMSP) de lui fournir les informations nécessaires permettant la poursuite des activités du Bureau pour la réduction des risques (BRR). Ce dernier se trouve en effet en fin de période contractuelle et l'Office désire aujourd'hui savoir si des réorientations sont à effectuer au niveau des missions et du travail du BRR.

Les auteurs de ce rapport se sont engagés à proposer différents scénarii possibles quant au fonctionnement du BRR à l'avenir. Ces scénarii sont les résultats de deux étapes distinctes de l'évaluation :

- un **bilan** général des activités du BRR pour la période 1999-2002, constitué d'une analyse de ses activités et de l'appréciation externe que font les partenaires de son rôle dans le dispositif de réduction des risques ;
- une investigation de différentes pistes envisageables pour les orientations futures du BRR (**perspectives**).

L'évaluation s'est déroulée entre janvier et mai 2003.

1.2 Le Bureau pour la réduction des risques en tant qu'objet d'évaluation

L'OFSP a confié au BRR la mission de promouvoir et de développer la mise en application du troisième pilier (réduction des risques) de la politique drogue fédérale. Pour atteindre ce but, le BRR poursuit trois objectifs principaux :

- garantir, voire étendre l'offre d'assistance de proximité, en tenant compte particulièrement du genre ;
- améliorer la collaboration entre les différentes organisations oeuvrant dans le domaine de la réduction des risques (mise en réseau) ;
- garantir le développement de la qualité.

L'offre du BRR s'adresse avant tout aux initiateurs et aux responsables de nouveaux projets, ainsi qu'à d'autres groupes engagés dans la réduction des risques.

Le Bureau a été créé au sein de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), institution active depuis de nombreuses années auprès des populations marginalisées, mais non spécialisée en matière de toxicomanie. En lui déléguant certaines de ses tâches, l'OFSP répondait à un souci d'efficacité, choisissant un délégué proche du terrain.

La direction du BRR est appuyée par un groupe d'accompagnement. Son rôle est de soutenir et de conseiller le Bureau. Dans ce sens, il a une fonction de supervision.

Le BRR travaille de manière centralisée, il ne dispose pas de personnel ou d'antennes dans les régions. Il bénéficie de coordinateurs pour la Suisse allemande et la Suisse latine. Le travail de conseil est effectué directement par le Bureau, ou les demandeurs sont mis en relation avec des spécialistes compétents.

1.3 Questions d'évaluation

Concernant le **bilan** du BRR pour la période 1999-2002 les questions centrales ont été les suivantes :

- Quelles ont été les activités menées par le BRR (*output*) ?
- Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ?
- Quel type de relations entretient le BRR avec les autres acteurs du dispositif de réduction des risques en Suisse ?
- Quelle est l'appréciation du rôle du BRR, tant du point de vue des partenaires effectifs que potentiels ?

Concernant les **perspectives** de continuation pour le BRR, les questions suivantes ont été posées :

- Comment le BRR pourrait-il envisager son rôle à l'avenir, quelles orientations pourrait-il prendre ?
- En regard de la réorientation des activités du BRR depuis 1999, l'organisme au sein duquel il est situé est-il toujours adéquat ?
- Quel accompagnement ou quelle supervision nécessite le BRR ?

2 Méthodes et déroulement de l'étude

Trois étapes ont été menées :

- une recherche de littérature qui devait permettre le développement d'un cadre d'analyse simple pour l'étude d'une centrale telle que le BRR ;
- une recherche de la documentation existante et disponible concernant les différents aspects de l'activité du BRR ;
- des entretiens auprès de personnes clés représentantes de différentes instances comme l'OFSP, l'OSEO, les associations professionnelles ou encore les villes et les cantons ont été réalisés. Ils ont permis de compléter le bilan par leur appréciation du rôle du BRR et surtout d'investiguer les questions relatives aux perspectives pour le Bureau.

Tableau 1 Calendrier et déroulement de l'étude

| Etapes | Méthodes |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier 2003 Rédaction du protocole | |
| Février-mars 2003 | |
| Etat de la situation en matière de réduction des risques en Suisse | Récolte et analyse de documents (rapports d'évaluation, statistiques, etc.) |
| Bilan des activités du BRR | Récolte et analyse de documents (rapports d'activité, d'évaluation, plaquette, etc.) |
| Février 2003 | |
| Prise de contact avec les partenaires du BRR | Contacts par courrier électronique |
| Mars 2003 | |
| Réalisation des entretiens : 30 au total, dont OFSP (2), BRR (3), OSEO (1), cantons (14), villes (8), associations professionnelles (2) | Entretiens en face-à-face ou par téléphone, enregistrés et partiellement retranscrits pour ceux en allemand. |
| Avril-début juin 2003 Analyse des entretiens et rédaction du rapport | |

3 Résultats et discussion

L'analyse de la situation en matière de réduction des risques en Suisse, ainsi que le recueil de l'appréciation qu'en font les partenaires a permis d'aboutir aux conclusions présentées ci-dessous.

L'analyse des documents existants relatifs au BRR ainsi que les entretiens réalisés auprès des partenaires du BRR ont permis de dresser un bilan de ses activités sur la période considérée. Par ailleurs, le regard que portent les partenaires sur les activités et sur le rôle que le Bureau joue dans le dispositif de réduction des risques en Suisse a pu être apprécié. En outre, l'analyse de l'environnement du BRR et des entretiens a fait émerger des besoins dans le domaine de la réduction des risques en général et des attentes vis-à-vis du BRR et de l'OFSP.

3.1 Situation en matière de réduction des risques en Suisse

Les principales conclusions auxquelles l'analyse nous a permis d'aboutir sont les suivantes :

- la Suisse a connu un important développement de la réduction des risques ces dix dernières années et celle-ci a contribué à une amélioration de la situation et de la santé des consommateurs de drogues dures ;
- toutefois, certaines problématiques (prévalence des hépatites, injection de cocaïne ou de médicaments, situation en matière d'emploi) liées à cette population n'ont pas encore trouvé de réponses suffisantes et il importe donc de développer de nouvelles stratégies dans ce domaine ;
- de nouvelles populations, caractérisées par la consommation d'autres substances (drogues de synthèse, cannabis, alcool) ou par d'autres formes de consommation (inhalation, consommation récréative), se présentent aussi avec des besoins (information, interventions) auxquels le domaine de la réduction des risques devrait répondre.

3.2 Activités du BRR

Pour répondre à ses objectifs, le BRR a mis en place un certain nombre d'activités :

- Un fonds d'incitation (env. 700'000 francs/an) a financé en moyenne une douzaine de projets par année dans les domaines du travail et du logement, ou encore concernant le milieu de la prostitution. Récemment, ce Fonds a commencé à soutenir des évaluations de projets ou des analyses de situation. Ce sont principalement des institutions qui en ont bénéficié.
- Un soutien au travail des plates-formes interdisciplinaires ou interrégionales afin de favoriser le partage de savoir et d'expériences. Le BRR n'est pas représenté dans des groupes de coordination cantonaux ou municipaux.
- Un centre de documentation et d'information. Les demandes qui sont faites sont très diverses. Quant à leur provenance, près de la moitié des contacts téléphoniques proviennent de personnes qui travaillent dans des institutions ou pour des projets sur le terrain. Les appels émanant des niveaux communal, cantonal et fédéral représentent 13% à eux trois (OFSP : 10% ; autorités cantonales et communales : 3%). Les collectivités publiques utilisent la documentation du BRR.

Les projets qu'a soutenu le BRR ainsi que ses autres activités ont tendu vers le but général de l'OFSP pour ce domaine, à savoir réduire de manière significative la gravité des dommages en matière de santé et de situation sociale chez les consommateurs de drogue. Cependant, il est difficile

de juger si les objectifs attribués au BRR sont atteints tant ils sont ambitieux tels qu'énoncés dans le contrat.

Les objectifs intermédiaires fixés dans le contrat sont nombreux et recouvrent des thèmes très divers. Le BRR se définit dès lors chaque année, en collaboration avec l'OFSP, des objectifs opérationnels. A cette échelle, il atteint généralement ceux qu'il s'est fixé.

Il reste cependant nécessaire de définir beaucoup plus clairement les tâches et les buts à atteindre pour le BRR dans le prochain contrat.

3.3 Appréciation des partenaires du rôle du BRR

La place qu'occupe aujourd'hui le BRR est très proche du terrain. Et selon les partenaires, cette place est justifiée. Ce sont les institutions qui sont confrontées en première ligne aux problèmes de consommation et qui ont alors besoin de soutien. Par ailleurs, cette position permet au BRR d'avoir une connaissance étendue de la situation, tant en termes d'interventions existantes que de nouvelles problématiques émergentes.

Les différents partenaires interrogés s'accordent à dire qu'aujourd'hui il faut que le BRR se rapproche des cantons. Et bien qu'ils ne désirent pas voir le BRR s'immiscer dans leur politique, les cantons souhaitent davantage de collaboration avec le BRR et ce à deux niveaux : d'une part au niveau des soutiens financiers accordés à certains projets pour lesquels les collectivités publiques demandent à être consultées, pouvant être amenées à devoir assurer la suite des projets. D'autre part, de nombreux délégués cantonaux relèvent que le domaine de la réduction des risques subit une forte pression. Il doit se défendre et prouver sa légitimité et ce d'autant plus que la visibilité des problèmes ayant diminué, le soutien public et politique est plus difficile à obtenir. Dès lors, le BRR devrait être en mesure de fournir les argumentaires nécessaires et alimenter les délégués cantonaux et municipaux d'informations fondées, afin que ces derniers puissent promouvoir des interventions de réduction des risques.

Le BRR se veut un lieu de réflexion susceptible de faire des propositions. Il souhaite aussi être un centre de compétence et c'est le rôle qu'on attend de lui. Cependant, pour l'OFSP et les collectivités publiques, il ne semble pas répondre actuellement à toutes les espérances.

De manière générale, les partenaires reprochent au BRR d'être installé dans un rôle passif, réactif, alors qu'il devrait être beaucoup plus prospectif, notamment vis-à-vis des cantons et des communes.

Pour l'OFSP, le rôle du BRR ne devrait pas s'arrêter à celui d'observateur. Il doit non seulement rassembler les expériences qui existent au niveau du pays et en faire une analyse, mais de plus il devrait être en mesure de faire des propositions concrètes à l'OFSP sur la base de ses connaissances des problématiques actuelles.

Les cantons et les villes rejoignent l'OFSP sur le rôle plus stratégique que doit jouer le BRR. Certains soulignent même qu'en tant que centre de compétence, le BRR doit se faire le visionnaire des perspectives d'avenir pour la réduction des risques. Et comme l'OFSP, certains délégués pensent que le BRR doit être celui qui informe le niveau fédéral, afin que celui-ci puisse ensuite élaborer des décisions.

Les partenaires sont conscients cependant des ressources limitées que possède le BRR. Ils proposent alors que le BRR s'appuie sur des structures supra-cantoniales déjà existantes comme la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT).

Les institutions sont quant à elles confrontées à des problèmes plus pratiques comme le manque de ressources financières. Cependant, elles demandent aussi au BRR de leur montrer des orientations claires en terme de stratégie, en particulier face à l'apparition de nouvelles problématiques.

3.4 Attentes générales dans le domaine de la réduction des risques

Les partenaires interrogés ont précisé certaines attentes qu'ils pouvaient avoir à l'égard du domaine en général :

- En regard des autres piliers sanitaires de la politique drogue fédérale que sont la prévention et la thérapie, la réduction des risques est celui qui suscite le plus de controverses. Aujourd'hui, résultat de la mise en œuvre de mesures pour les consommateurs de drogue, la visibilité des problèmes qui y sont liés a diminué. Cela a pour conséquence un désengagement politique dans ce domaine, alors que les résultats acquis sont encore précaires. Il faut donc relancer le débat afin de permettre au secteur de retrouver une certaine **légitimité**.
- Dans un domaine comme celui de la réduction des risques, où les interventions sont multiples et où les exigences du public se font toujours plus fortes, l'élaboration de **normes de qualité** permet de poser des garde-fous nécessaires au maintien de services adaptés aux besoins des usagers. Dans un contexte de restrictions budgétaires, elles permettent aussi de justifier les dépenses faites pour le domaine.
- La **diffusion d'informations** est importante à tous les niveaux. Elle peut se faire à différents endroits et utiliser différents vecteurs, mais elle reste la base nécessaire à toute activité de promotion et de légitimation. Les informations se doivent d'être de bonne qualité, utiles et ciblées.

3.5 Attentes des partenaires vis-à-vis du BRR et de l'OFSP

Dans cette étude, les attentes des partenaires de tous les niveaux se sont montrées convergentes. A partir de là, il a été possible de mettre en évidence un ensemble de fonctions qui peuvent être jugées nécessaires pour la gestion du domaine de la réduction des risques.

- Une fonction de **surveillance**, épidémiologique et organisationnelle, qui permet de récolter des données portant sur l'état de la situation concernant les besoins et l'offre en matière de réduction des risques.
- Une fonction d'**analyse** approfondie de ces données de surveillance qui met en évidence les besoins en matière d'intervention et qui légitime ainsi l'activité dans le domaine de la réduction des risques.
- Une fonction de **conception et développement de stratégies** d'intervention (définition du public cible, offres à développer (p.ex. normes de qualité), méthodes d'implantation) qui permet de tracer un cadre pour obtenir une amélioration de la situation.
- Une fonction de **mobilisation** des partenaires autour de cette stratégie, notamment au travers de soutiens logistiques et financiers, qui permet la mise en œuvre de celle-ci.
- Une fonction de **coordination**, notamment au travers d'échanges d'informations et d'expériences, qui permet une optimisation des actions et le développement des connaissances dans ce domaine.

Ces fonctions relèvent de compétences différentes. Toutefois, on peut raisonnablement les réunir en deux groupes distincts :

- Le premier rassemble des compétences de *policy maker* qui doivent répondre aux activités de surveillance, d'analyse et de développement de stratégie. Ces trois activités semblent relativement indissociables et peu utiles les unes indépendamment des autres.
- Le second relève plutôt de compétences de **coordination** et se réfère aux activités de mobilisation, d'information et de soutien.

4 Conclusions

Victime du succès de ses interventions et de la diminution de la visibilité des problèmes liés à la consommation de drogue, le domaine de la réduction des risques a aujourd'hui un fort besoin de légitimation et ce d'autant plus que l'on se trouve dans un contexte de restriction budgétaire. Par ailleurs, s'il est évident que les conditions de vie des consommateurs se sont améliorées au cours des dix dernières années, il n'en reste pas moins que certaines problématiques liées à cette population n'ont pas encore trouvé de réponse.

Actif dans le domaine de la réduction des risques, le BRR fournit certaines prestations parmi lesquelles figure le Fonds d'incitation, destiné à soutenir des projets novateurs. Au vu du nombre relativement marginal de projets bénéficiant de ce Fonds, il est peu probable que ce dernier permette au Bureau de répondre à son objectif d'extension de l'offre d'assistance de proximité. Le BRR participe aussi à de nombreux groupes de travail favorisant ainsi le partage d'expériences et la collaboration entre les intervenants.

Les différents acteurs impliqués dans la réduction des risques en Suisse disent généralement apprécier le travail du BRR lorsqu'ils interagissent avec lui mais relèvent aussi de nombreux besoins et différentes attentes qui ne sont pas couverts. En outre, ils regrettent que le BRR ne soit pas plus proactif, notamment vis à vis des cantons et des communes.

Parmi les attentes générales à l'égard du domaine de la réduction des risques, les partenaires interrogés s'accordent à dire qu'il est maintenant indispensable de mettre en place un système de qualité permettant à la fois de poser les garde-fous nécessaires au maintien de prestations de qualité et de justifier les dépenses faites dans ce domaine.

Plus spécifiquement, il est apparu au cours de cette étude qu'il existe un certain nombre de fonctions nécessaires à la gestion du domaine de la réduction des risques. Ces fonctions peuvent être séparées en deux groupes, celui de la *policy making* (surveillance, analyse, développement stratégique) et celui de la **coordination** (mobilisation, diffusion d'information).

Aujourd'hui, pour l'observateur externe, il n'est pas clair de savoir qui est responsable et qui agit pour le premier groupe de fonctions et les avis des responsables de l'OFSP et du BRR ne coïncident pas toujours à ce sujet. Dans la réalité, les activités du Bureau relèvent plutôt des fonctions du second groupe. Il répond à nombre de demandes diversifiées et de niveau différent. Il le fait de manière professionnelle et les partenaires savent l'apprécier. Cependant, il est difficile de reconnaître quelle est la finalité que poursuit le BRR avec ses différentes activités. Elles semblent parfois indépendantes les unes des autres et ne pas toujours s'inscrire dans une même stratégie. Le manque de clarté concernant la responsabilité et les tâches en matière de *policy making* (surveillance, analyse, développement de stratégies), entre l'OFSP et le BRR, pourrait être à l'origine de cette situation.

Les conclusions du bilan mettent donc au centre de la problématique pour l'avenir du BRR la question de la répartition et de l'articulation des fonctions et des tâches entre ce Bureau et l'OFSP. C'est par une amélioration à ce niveau qu'une optimisation de l'intervention du BRR paraît

possible et que les besoins et attentes des différents partenaires pourront être plus largement comblés.

5 Scenarii

Trois scenarii ont été proposés à la fin du rapport pour la suite des activités du BRR. Ils ne sont en rien définitifs et peuvent encore être améliorés. Cependant, le niveau de détails devrait être suffisant pour faire apparaître leur faisabilité. L'objectif de ces scenarii est d'inviter à la réflexion autour des différentes alternatives possibles pour la poursuite du mandat du BRR.

5.1 Premier scenario : délégation totale

L'OFSP décide de déléguer toutes les fonctions au BRR. Il se contente alors de suivre de près les activités de son partenaire (supervision). Le BRR devient un Institut national pour le développement et la coordination dans le domaine de la réduction des risques. Il doit être en mesure d'obtenir les données épidémiologiques et organisationnelles nécessaires, de les analyser et de formuler des stratégies et priorités d'intervention. Ensuite, il doit implanter ces stratégies en mobilisant les différents acteurs et en agissant comme principal centre d'information et d'échanges pour le domaine. C'est le scenario qui demande le plus de restructuration puisqu'il implique une augmentation importante des ressources et un changement d'organisme de tutelle.

- Mission : l'Institut doit gérer le domaine de la réduction des risques au niveau national
- Mise en oeuvre : il s'agit de créer cet Institut et de définir quel en sera l'hôte. N'étant pas en mesure de réaliser toutes les activités seul, l'Institut doit être en mesure de faire appel à des mandataires pour la réalisation d'instruments de surveillance et d'alerte sanitaire.
- Moyens nécessaires : il est difficile de les chiffrer ici. Cependant, on peut avancer qu'une équipe de 6 à 8 collaborateurs constitue un socle minimum.
- Avantages : ce scenario présente l'avantage d'une grande clarté puisque toutes les tâches et fonctions ne relèvent que d'un seul acteur. Par ailleurs, la mise en commun d'informations tant analytiques qu'opérationnelles rend possible de nouveaux types de compétences pour un domaine donné. Ce type de délégation permet aussi une gestion plus souple.
- Désavantages : l'autorité publique se décharge de ses fonctions sur un organisme extérieur. En conséquence, l'OFSP doit négocier l'articulation de sa politique générale en matière de drogue avec différents délégataires. De plus, les avantages d'une délégation classique, soit l'addition de la légitimité et des compétences d'une autorité nationale et celle d'une institution proche du terrain, risquent d'être perdus. Finalement, la faisabilité de ce scenario peut paraître incertaine, les ressources budgétaires et logistiques allant bien au-delà des capacités actuelles.

5.2 Second scenario : délégation classique

Ce scénario correspond à une meilleure définition du *design* actuel et en particulier une meilleure définition des tâches et fonctions de chacun des partenaires. L'OFSP délègue au BRR les fonctions de coordination alors qu'il conserve celles de contrôle et de stratégie. Le BRR est alors l'instrument opérationnel du *policy maker*. Dans ce sens, il doit favoriser l'implantation des stratégies élaborées par l'OFSP. Cependant, il doit aussi pouvoir alimenter l'Office en informations. Sa position lui permet notamment d'effectuer une surveillance organisationnelle. Ce scenario n'implique que peu

de modifications structurelles. On peut toutefois envisager un changement de l'organisme porteur (tutelle).

- Mission : le BRR est le relais opérationnel du *policy maker*. L'OFSP doit pouvoir lui demander de réunir les informations nécessaires à une prise de décision. Il est aussi chargé de mettre en œuvre des mesures servant la stratégie élaborée à l'Office.
- Mise en oeuvre : l'outil actuel du BRR qu'est le Fonds d'incitation peut être utilisé pour répondre aux besoins de l'Office dans le cadre de la surveillance organisationnelle. En ce qui concerne la diffusion d'informations, le BRR doit mettre en place des outils adaptés aux besoins des publics ciblés qui se trouvent être non seulement les institutions, mais aussi les cantons et les villes.
- Moyens nécessaires : on pourrait envisager une augmentation de ressources, principalement dans le domaine de la communication.
- Avantages : la collaboration actuelle, dont certains effets sont jugés positifs, est ici reconduite tout en précisant les tâches et fonctions de chacun des partenaires. Il ne nécessite pas d'investissements extraordinaires ou d'expérimentations aux effets incertains.
- Désavantages : la proximité entre le BRR et les institutions pourrait perdre de son intensité. L'aspect actuel de "centre de prestations pour les institutions" se verrait réduit en raison de l'ajout de publics cible et de la mission d'opérationnaliser la stratégie fédérale.

5.3 Troisième scénario : regroupement de délégués

Ce scénario constitue une extension du précédent. Un regroupement du BRR et de COSTE^c est effectué et crée un centre de coordination national dans le domaine des dépendances. La répartition des fonctions est la même que dans le scénario de délégation classique. La principale particularité de ce scénario est de regrouper les compétences en un seul lieu mais aussi de réduire la diversité des acteurs participants à la coordination de la politique drogue. Il est imaginable qu'un regroupement de ce type soit une phase pilote pour évoluer vers un centre de coordination pour la dépendance en général.

- Mission : la mission de ce centre est d'être le bras opérationnel des différentes stratégies développées par l'OFSP, mais aussi d'être l'un de ses principaux informateurs en matière de surveillance, d'analyse de la situation et de développement de stratégies
- Mise en oeuvre : le BRR est lié dans un premier temps à COSTE. Le centre issu de cette réunion doit se faire connaître et préciser qu'il va désormais constituer un interlocuteur général dans ce domaine.
- Moyens nécessaires : ils ne devraient pas dépasser ceux qui existent jusqu'ici. Dans l'optique d'un regroupement plus large de domaines, une évaluation de cette première phase devrait être réalisée.
- Avantages : ce scénario permet de bénéficier de l'addition des compétences du BRR et de COSTE. Cette situation pourrait faciliter le travail des acteurs locaux qui n'auraient plus qu'un seul "guichet" auquel faire part de leurs besoins et de leurs demandes.
- Désavantages : il faut se garder de perdre les spécificités de chacun des domaines.

^c Centrale de coordination nationale de l'offre de thérapies résidentielles pour les problèmes de drogue (COSTE).

Adresse pour correspondance

Sophie Arnaud
Institut universitaire de médecine
sociale et préventive
Unité d'évaluation de
programmes de prévention
Rue du Bugnon 17
1005 Lausanne

Adresse e-mail : uepp@hospvd.ch